



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 13 mai 2023  
Aux membres du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal No. 38/2023** - Demande de crédit de CHF 4'315'000.- TTC concernant la réalisation des travaux liés à la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité et proposition de levée d'opposition

Préavis déposé conjointement au **Préavis municipal No. 39/2023**, demande de crédit de CHF 3'100'000.- pour la réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive)

Membres : **M. Blaise Cartier (1<sup>er</sup> Membre)- Entente pranginoise**  
M. Philippe Humm- Entente pranginoise  
M. Marc Baumgartner – Entente pranginoise  
M. Lionel Christen– Alliance libérale de Prangins  
M. Louis de Bourbon Parme – Alliance libérale de Prangins  
Mme Bettina Venezia – Alternative pranginoise  
Mme Yvonne Brechon – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers